

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 26/06/2006

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire BLANC Freddy, GINI Patrick, JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, Maires Adjoints COURVOISIER Monique GAUTHIER-CLERC Maurice GROSSIORD Suzanne GROSTABUSSIAT Georgette MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie, ROLANDEZ Alain
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GINDRE Nicolas
Absents	COMOY René
Secrétaire de séance	SCHMIDT Francesca

Mme JOUFFROY Catherine donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 23/05/2006 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Mme GROSSIORD Suzanne, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur l'auge du Manon

A la demande de Mme MICHAUD Sylvie, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur le dossier boulangerie

A la demande de M.GAUTHIER-CLERC Maurice, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Gratitude auprès des méritants

A la demande de M.BLANC Freddy, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Point sur la Via Ferrata

I. RECRUTEMENT AGENT POLYVALENT

M. le Maire présente les curriculum vitae de six candidats et informe le Conseil Municipal que les 4 premiers candidats au poste d'agent polyvalent ont été reçus par la commission Personnel.

Après description des points positifs et négatifs de chaque candidat, il apparaît que 2 personnes répondent par leurs compétences à l'ensemble des attentes du poste.

Considérant qu'un des deux candidats a été reçu à un concours dans une autre filière où son choix s'est porté, après débat, le Conseil Municipal par vote à bulletin secret retient la candidature de M. Albert Cortinovis.

II. INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le Maire donne lecture de la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Hautes-Combes qui est affiché en annexe. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se prononce par 10 voix pour et 3 abstentions.

Considérant par ailleurs l'intervention de M. Gauthier-Clerc concernant le groupement des Communautés de Communes, M. Le Maire rappelle que cette question a déjà été abordée au cours des trois derniers conseils municipaux et réitère le souhait d'une véritable réflexion et prise de position sur ce sujet.

III. POINTS DIVERS QUESTIONS URBANISME

1) LOTISSEMENT « LE CHATELET »

Après exposé de l'avancement du projet et état de la rencontre avec une partie des propriétaires de la zone à lotir, M. le Maire et Mme Michaud proposent de faire plusieurs simulations et d'en faire-part au Conseil Municipal qui fera son choix. Le Conseil Municipal se montre favorable à cette proposition.

2) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Lors de la séance du 22 mars dernier, le Conseil Municipal s'était montré favorable à une modification du Plan d'Occupation des Sols. Après contact avec les services de l'Équipement M. le Maire fait part à l'assemblée des réponses fournies. Il apparaît que les solutions proposées ne répondent pas aux attentes. M. le Maire offre de rencontrer de nouveau les services de l'Équipement. Le Conseil Municipal adhère à cette proposition.

IV. CONVENTION AVEC SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES

M. le Maire donne lecture de la convention du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses visant à répartir les frais de digitalisation du cadastre effectuée par la société SIRAP.

Le Syndicat des Eaux a pris en charge l'acquisition de la matrice et de la journée de formation. Il reste à la charge de la commune la part de logiciel et d'installation pour un montant de 757.47€ sur un montant total de 2381.02€. Les frais de maintenance annuelle seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

V. MANDAT DE VENTE AUPRES DES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA PARCELLE N°8 DU LOTISSEMENT LES CURTILLETTS

M. le Maire fait part de la renonciation à l'achat de la parcelle n°8 du lotissement « Les Curtilletts » par Mle PITEL et M.DELPLANQUE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer un mandat de vente sans exclusivité auprès des agences FEDERAL IMMOBILIER, GROUPE EURIMMO, CENTURY 21.

VI. COURRIERS DIVERS

1) COURRIER DE RENONCIATION A L'APPARTEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire fait part d'un courrier reçu le 13/06/06 renonçant à la location de l'appartement du groupe scolaire.

Le Conseil municipal est invité à voter à bulletin secret concernant le remboursement des frais engagés et se prononce par 3 voix pour et 10 voix contre, considérant l'absence de loyers encaissés pour la période de mars à juin, durée des travaux.

2) REMERCIEMENTS SUBVENTIONS

M. le Maire donne lecture des courriers de remerciements du collège du Pré St Sauveur pour l'aide apportée par la municipalité lors du voyage à Rome des classes latinistes, et celui de l'association des PEP du Jura pour la subvention accordée lors du vote du budget.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1) DEMANDE DE M.PONTA ENTREPRENEUR FORESTIER

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M.PONTA, entrepreneur forestier à ST LUPICIN dont l'activité nécessite une place de dépôt pour stockage de bois en bordure de la commune de Lajoux. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à cette demande.

2) MENAGE DE L'ECOLE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle que pendant la période de vacances scolaires d'été, il est nécessaire d'effectuer un ménage à fond des locaux de l'école. Mme Dorothy REGAD, employée de la collectivité se verra confier ce travail.

3) COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR LA SIGNALÉTIQUE

Mme Francesca SHMIDT dresse le compte rendu de la réunion concernant la signalétique. Il appartient à la commune de définir les points à regrouper et les informations à diffuser.

Par ailleurs, Mme SCHMIDT ne pouvant plus assurer cette mission, Mme Suzanne GROSSIORD pour le secteur du Manon, Mrs Patrick GINI et Alain ROLANDEZ pour les autres secteurs la remplaceront.

4) DATES INAUGURATIONS

Vu la difficulté de réunir les autorités pour les différentes inaugurations, M. le Maire a arrêté 2 dates. La commission chargée de l'organisation, décidera en fonction de différents points entre le vendredi 15 ou le samedi 16 septembre.

5) DEVIS LAMPADAIRE PRESBYTERE

M. Freddy BLANC présente le devis de l'entreprise SCEB, concernant un lampadaire à installer dans la cour du presbytère pour un montant de 3096.26€ TTC. Cette somme ayant été votée lors du vote du budget, Le Conseil Municipal est favorable à l'installation.

6) INCIVILITES DANS LES TOILETTES PUBLIQUES DE LA CURTINE

M. le Maire informe que divers actes d'incivilité ont eu lieu dans les toilettes publiques. L'entretien était assuré gracieusement par des administrées. Dorénavant, M. le Maire souhaite que cette tâche quotidienne soit incluse dans le travail de l'employé communal.

7) PROJET VIA FERRATA

A la demande de M. Freddy Blanc, M. le Maire fait le point sur le projet de via ferrata au cirque des Foules en faisant part du rapport de l'étude faunistique et floristique du secteur qui manifeste la présence d'espèces protégées. Le projet reste néanmoins réalisable en s'entourant de certaines précautions. Avant de lancer la seconde étude, M. le Maire explique qu'il est en attente d'informations concernant une coulée visible depuis Saint Claude.

8) POINT SUR LE PROJET BOULANGERIE

A la demande de Mme Sylvie MICHAUD, M. le Maire précise que le projet initial (rez-de-chaussée + 3 étages) est refusé par les services de l'Equipement. Le bâtiment doit rester dans la configuration actuelle. Le coût étant d'environ 300 000€ par étage, un contact a été pris avec le Foyer Jurassien pour une étude des financements de la partie locative du haut du bâtiment.

9) AUGE DU MANON

Pour répondre à la demande de Mme Suzanne Grossiord concernant l'entretien de l'auge du Manon, M. Maurice GAUTHIER-CLERC, délégué au PNR propose de s'informer et de donner suite à cette question.

10) GRATITUDE AUPRES DES BENEVOLES

M. Maurice GAUTHIER-CLERC souhaite que les administrés qui entretiennent les massifs et effectuent divers travaux sur le territoire soient remerciés. Les délégués à la commission communication étudieront cette proposition en fin d'année.

11) RAPPORT ANNUEL 2005 SYDOM

M. le Maire fait part du rapport annuel 2005 du SYDOM précisant que la qualité du gris incinérable contient encore une forte proportion de produit recyclable, ce qui est source de gaspillage d'énergie et de matière première.

Le dossier est en libre consultation au secrétariat de mairie. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte de ce rapport.

Séance levée à 0H30

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 30/06/06